

Paris, Juillet 2022

La Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale s'inquiète

La Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie médicale, par le biais de sa présidente, le Dr Isabelle Héron, souhaite exprimer son inquiétude concernant deux sujets actuellement sous le feu de l'actualité qui sont les violences gynécologiques et l'accès à l'IVG.

Les violences gynécologiques existent et nous les condamnons. Les réseaux sociaux ont permis aux femmes de libérer la parole.

Les gynécologues médicaux et gynécologues-obstétriciens ont pris conscience de ces violences et c'est dans ce contexte qu'a été élaborée une charte de consultation destinée aux médecins qui met en avant la notion de bienveillance et l'importance du consentement.

Le mot viol qui est le terme juridique désignant toute pénétration non consentie ne peut être acceptée par les gynécologues.

Un examen gynécologique peut comporter un toucher pelvien et la pose d'un spéculum. Il n'est pas toujours nécessaire mais lorsqu'il est justifié, il peut apporter des éléments importants pour guider le diagnostic et prescrire des examens complémentaires pertinents. Cet examen pelvien est réalisé uniquement dans une dimension de soins, il n'est jamais réalisé dans une volonté de nuire et n'est empreint d'aucune connotation sexuelle. Parler de viol risque de porter préjudice à la profession mais surtout in fine à la santé de la femme.

La gynécologie est la spécialité de la santé de la femme dans son ensemble. En effet, une consultation de gynécologie a pour but de prévenir, dépister et traiter nos patientes. Prendre le risque de ne plus les examiner fera à terme diminuer l'efficience du dépistage, et sera responsable de retards diagnostics et d'examens complémentaires non justifiés.

Le Dr Isabelle Héron souhaite rappeler que la majorité des gynécologues ainsi que le Comité de Défense de Gynécologie Médicale (CDGM) se sont battues pour que réapparaisse la spécialité et consultent dans un esprit de bienveillance et dans une relation de confiance qui s'est établie et confortée au fil des consultations.

L'IVG, un droit fondamental

En annulant l'arrêt Roe v Wade qui garantissait le droit à l'avortement la cour suprême des Etats-Unis a tranché ce 24 juin 2022 et a ramené le pays 50 ans en arrière !

Onde de choc dans le monde!

Alors que l'accès à l'IVG a été un combat, comment expliquer que les femmes puissent en être privées dans de nombreux états aux USA. Comment ne pas s'inquiéter de ce recul ?

« Cette décision équivalente à une mesure liberticide nous fait frémir et nous rappelle à quel point le droit à l'IVG est fragile. Nous devons rester vigilants et ne pas nous laisser manipuler et influencer par des mouvements qui au nom d'une idéologie n'ont qu'un seul objectif : ôter toujours plus de liberté aux femmes !» ajoute Isabelle Héron, présidente de la FNCGM.

A propos de la FNCGM:

La Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNCGM) est l'instance nationale de représentation des collèges régionaux de gynécologie. Elle regroupe à l'échelon national 11 Collèges régionaux de Gynécologie médicale et compte environ 2 000 membres. La FNCGM a comme mission statutaire : la défense et la promotion de la gynécologie médicale, la participation à la FMC et à la recherche en gynécologie dans des domaines comme l'hormonothérapie, la génétique, la reproduction humaine, la sénologie, etc. Elle organise une Formation Médicale Continue de haut niveau, l'Enseignement Post Universitaire National en Gynécologie (EPUNG). Les formations proposées par la FNCGM visent à optimiser l'efficacité et l'expertise de l'exercice quotidien de la spécialité : contraception, suivi de grossesses, stérilité et PMA, ménopause, ostéoporose, cancérologie, imagerie, endocrinologie, sexologie, psychosomatique

Site internet : http://fncgm.com/